Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Joumada II 1448
17 Novembre 2026

N° 141

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3398**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3399**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3400**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3405**
Homologation de résolutions **3407**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3408**
Avis aux créanciers **3414**
Convocations
Sociétés anonymes **3416**
Sociétés à responsabilité limitée **3420**
Autres sociétés **3421**
Divers
Avis au public **3421**
Rectificatifs **3423**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

A/N445/2026

Date de bulletin d'information publique : 12/11/2026

La dénomination sociale de la société Al-Ahliya : Société communautaire locale Al-Bachayer

Classification des entreprises : Locale

Le montant du capital social de la société disponible pour la souscription : 5000.00 dinars

Adresse du siège social : Benniri Benguerdene à Médenine

Sujet d'activité de l'entreprise : Elevage bétail

La période désignée par l'entreprise : 99 années

Date de dépôt du projet de statuts types : 15/04/2026

Nombre d'actions nominales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale des actions : 500.00 dinars

L'établissement bancaire, la succursale régionale de l'établissement bancaire : Banque agricole nationale BNA

Période de souscription ouverte : Depuis le 21/11/2026 au 21/12/2026

Les privilèges attribués conformément aux statuts types de la société : Oui.

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Accord sur les modalités de répartition des excédents et de constitution de l'épargne : Oui

Invitation à l'assemblée générale constitutive : via la plateforme.

Lieu de l'assemblée générale :

LISTE DES FONDATEURS :

NOM :

Nidhal Zaghdoud : Délégation Benguerdene, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Benguerdene

Mhemed Zaghdoud : Délégation Benguerdene, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Benguerdene

Hedi Kardi : Délégation Benguerdene, Gouvernorat MEDENINE, Adresse Benguerdene.

2026R03274SODB1

Avis au public

Réf. : 2026/1030

Date : 12/11/2026

Dénomination sociale : Société Communautaire locale "Khayrat Al Ardh"

Catégorie de la société : Locale

Capital social ouvert à la souscription : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Cité Erriadh, rue El Farabi, n°1, Tabarka

Objet de la société : Agriculture biologique et valorisation de ses produits

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 31/10/2026

Nombre de parts nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Société Tunisienne de Banque (STB) - Tabarka

Période de souscription : Du 20/11/2026 au 04/12/2026

Possibilité de souscription anticipée : Non

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Conditions de participation et de vote : Oui

Répartition des excédents et réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Par la plateforme et affichage à la délégation

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon l'avis de convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Briki Nizar : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Cité Erriadh

Mourad Zrigui : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Bouterfess Aïn-Sobeh

Hassen Bouchnak : Délégation Tabarka, Gouvernorat Jendouba, Adresse Dachra Zouaoua.

2026R03276SODB1

Avis au public

Référence : 2026/901

Date : 09/11/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale «Al Fakhama»

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social à souscrire : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Rue de l'Espoir, Sidi Bou Saïd, n°59

Objet de l'activité de la société : Complexe de loisirs pour la famille et l'enfant

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet des statuts constitutifs types : 17/09/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 20

Valeur nominale de chaque part sociale : 250,00 DT

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Arabe Internationale de Tunisie - agence Mohamed V

Période ouverte à la souscription : Du 10/11/2026 au 09/12/2026

Possibilité de clôture anticipée de la souscription : Non

Avantages accordés conformément aux dispositions des statuts constitutifs types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme et par affichage au siège de la délégation

Lieu de l'assemblée générale constitutive : Selon les indications mentionnées dans la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Sirine Hkimi : Délégation Carthage, Gouvernorat Tunis, Adresse Amilcar

Bachir Aswadi : Délégation Carthage, Gouvernorat Tunis, Adresse Amilcar

Mohamed Taher Amira : Délégation Carthage, Gouvernorat Tunis, Adresse Rue de l'Espoir, Sidi Bou Saïd.

2026403895SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis relatif à une émission d'emprunt obligataire

La société ENNAKL Automobiles, société anonyme au capital de 30 000 000 dinars, dont le siège social est situé à Z.I Charguia II BP 129 - Tunis cedex 1080 immatriculée au Registre National des Entreprises sous le numéro n°0001949C informe le public qu'en vertu de la décision de son Assemblée Générale ordinaire en date du 24 juin 2026 et de la décision de son Conseil d'Administration en date du 13 juillet 2026, il est procédé à une émission d'emprunt obligataire selon les caractéristiques suivantes :

Dénomination de l'emprunt : "ENNAKL 2026-2"

Montant de l'émission : 30 millions de dinars

Nombre d'obligations: 300.000 obligations nominatives

Valeur nominale: 100 dinars par obligation.

Durée: 5 ans.

Taux d'intérêt fixe: 9% brut l'an

Période de souscription: Les souscriptions et les versements à cet emprunt obligataire seront reçus à partir du 18/11/2026 auprès des guichets d'Ennakl Automobiles sa et seront clôturés au plus tard le 30/12/2026. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant est intégralement souscrit. Un avis de clôture sera publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

Lieu des souscriptions et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront reçues auprès de la société Ennakl Automobiles sise Z.I Charguia II BP 129 -1 080 Tunis

Amortissement et remboursement: Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 30/12/2031.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 30 décembre de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 30/12/2027. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

2026R03287SANB2

Notice

Augmentation du capital

De 33 100 000 DT à 35 100 000 DT

ULYSSE S.A

I.U. : 0030646B

Matricule fiscal : 030646BAM000

Dénomination sociale : ULYSSE S.A.

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital social : 33 100 000 DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce Z.I La Charguia I - Tunis.

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Certificat Registre National des Entreprises n°2026196460 du 13.11.2026 - Dépôt n°14287 du Projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 09.10.2026 enregistré à la recette des finances la Charguia le 19.10.2026 sous le n°26713943 quittance n°M119065.

Cette augmentation de capital se fera par la création de 20 000 actions nominatives nouvelles de 100 dinars chacune, soit 2.000.000 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé à l'unanimité la renonciation des actionnaires au droit préférentiel de souscription et ayant décidé d'agréer un nouvel actionnaire, la société ULYSSE SICAR S.A., et lui réserver la totalité de la souscription.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026403908SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE THE FAMILYS DREAM CHATT EZZOUHOUR

SARL Au capital de 15000 Dinars

Siège social : CHATT EZZOUHOUR, EL MIDA 8044

MF : 1874670A

Suivant PV de l'AGE tenue le 30/09/2026 enregistré à la recette des finances de manzel temime le

28/10/2026 sous le N°26503258 reçu N°M090162, dont une copie a été déposée au RNE le 16/10/2026 dont numéro 2026166664, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de madame Khawla Laaroussi CIN N°06437228 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : CHATT EZZOUHOUR, EL MIDA 8044.

2026R03280SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 06/10/2026 quittance numéro M060197 à la recette des finances Boumhal Monsieur Mohamed Oussama Bahri a cédé son fonds de commerce destiné pour tout type de commerce sis sur la rue de l'indépendance à Monsieur Mohamed oussama Jmii, les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'adresse du vendeur sis au 14 passerelle sidi dala sidi said Tunis dans un délai ne dépassant pas vingt jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 03/11/2026.

2026R03257FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce dont les signatures ont été légalisées le 11/05/2026 el enregistré à la recette des finances de Hammam-lif le 17/06/2026, sous le reçu n°M037809 et le numéro d'enregistrement 26201190, M. Mounir Ben Nard Ben Hmed Genichi a vendu à M. Yahya Ben Abdelhafidh Ben sadek Genichi la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce dans le local situé au 34 rue Jazar Hammam-Lif Complexe Amira, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être faîtes entre les mains de l'acquéreur dans les délais légaux, à son local sis à l'Avenue Moncef Bey Hammamet.

Le présent avis a été publié dans les journaux "Echourouk et le QUOTIDIEN" en date du 02/07/2026.

2026R03260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé daté du 10-02-2026 enregistré à la recette des finances Beni-Khiar, le 10-02-2026 quittance n°8555 enregistrement n°26200330, M. Marwen Boumaiza, c.i.n 09811481, a vendu à Mme Sirine Bent Hamda Belhaj Slimène épouse Riadh Ayari c.i.n n°09784855 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour Café catégorie 1 sis avenue 7 Novembre Route de la plage, Beni-Khiar, Nabeul (I.U au R.N.E A1657252023). Les oppositions légales seront reçues entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce suscitée dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal la Presse le 13 novembre 2026.

2026R03264FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 31/10/2026 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 03/11/2026 sous Numéro d'enregistrement 26204970 quittance N°M098826 Monsieur Taoufik ben Abderahman Drissi inscrit au registre national des entreprises sous le n°110671999/A titulaire de la CIN N°02540686 a cédé à Madame Amira bent Abderahman Dali titulaire de la CIN N°08524014 délivré le 13/10/2023 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'Avenue Ali Belhaoun n°83 Jendouba en tant que pharmacie catégorie A.

Toutes les oppositions seront recevables entre les mains de l'avocat Maître Taha barouni à son bureau rue iben kaldoun n°17 Jendouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne. L'annonce est publiée au journal le Quotidien le 17/11/2026 et sera publiée au journal Echourouk le 18/11/2026.

2026R03270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p. en date du 02/09/2026, enregistré à la Recette des Finances Av. de France Nabeul, le 15/09/2026, sous le n°26204198, quittance n°M066060, M. Adel TRABELSI, titulaire de la CIN n°04508163, IU : 0897368N, a vendu à M. Noussayer TOUATI, titulaire de la CIN n°09715990, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans l'activité de vente de fruits et légumes, sis à l'Av. Habib Thameur Nabeul.

Toute opposition devra être formulée dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT, auprès de l'acquéreur, à l'adresse du fonds de commerce.

Annonce publiée aux journaux «La Presse de Tunisie» et «Essahafa», en date du 14/11/2026.

2026R03275FCCC2

Résiliation d'un contrat de vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 28/10/2026 enregistré à la recette des finances de Fouchana en date du 30/10/2026, N° de quittance M108836 N° d'enregistrement 26205006. Le contrat de vente de fonds de commerce sis 01 Rue Ksibet El

Mediouni, Mohamedia Ben Arous, destiné buvette a été résilié entre Mr Ramzi Charrad et Mr Hamza Mahmoudi.

Les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/11/2026.

2026R03277FCCC3

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 06/11/2026 enregistré à la recette des finances de Bouargoub en date du 11/11/2026, N° de quittance M035201 N° d'enregistrement 26201512, Mme Manel Heni en son nom personnel et au nom des autres héritiers de la défunte Saida Mejri a vendu à Bilel Jelassi et Khouloud Belhadj, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente différents produits alimentaires dans le local sis à l'Av. de La Révolution Bouargoub.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains des acheteurs à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux LA PRESSE et ASSABAH le 13/11/2026.

2026R03286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 6/11/2026 enregistré à la recette des finances des contributions diverses à Mahdia enregistrement N°26200865 le 6/11/2026 quittance n°M072837, KADIJHA HABIBA HALLAB résidente au 17 rue 18 janvier rajich gouvernorat Mahdia a vendu la totalité du fonds de commerce situé au local commercial à l'avenue Habib Bourguiba à rajich destiné à la vente des articles et matériels médical et paramédical au profit de l'acheteuse MOLKA BENT SAID ELAMDOUNI résidente au 11 rue enssijem mourouj 2 Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de la vendeuse au 17 rue 18 janvier rajich gouvernorat Mahdia dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Un avis de la vente a été publié au journal ACHOUROUK le 12/11/2026.

2026S01514FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 31/10/2026 enregistré à la recette des Finances rue Victor Hugo SOUSSE le 11/11/2026 sous le n°26203070, Quittance n°M057603 Lamia Rawached, RNE n°0264192/Y, demeurant 10 Rue aflaton hammam Sousse, a vendu le fonds de commerce exploité dans le Magasin, sis 2 Rue kobres Immeuble kahbiche quartier commercial sahloul1 Sousse jawhara 4050, à : 1- Malek karkni, CIN : 12874782, demeurant Rue okba ibn nafaa elbhayer hammam Sousse.

2- Maha karkni, CIN : 12944375, demeurant Rue okba ibn nafaa elbhayer hammam Sousse.

Les oppositions seront reçues, dans un délai de 20 jours auprès des acheteurs à leur adresse située à Rue okba ibn nafaa elbhayer hammam Sousse.

Un extrait a été publié au Journal «Echourouk» le 12/11/2026.

2026S01515FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte en date du 10 novembre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Oueslatia le 11 novembre 2026, sous le reçu n°M025403 et le numéro d'enregistrement 26200924, Madame Samia Bent Ammar Ben Belkacem Abdaoui, épouse de Nejib Jebnouni, a cédé à Monsieur Imed Ben Mahmoud Ben Ali ferjaoui la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba, Oueslatia, gouvernorat de Kairouan, exploité en tant que commerce de détail de tabac et de journaux ainsi que de vente au détail de viandes et de produits dérivés de la viande, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions à cette cession seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans les journaux quotidiens, auprès de la cédante à l'adresse susmentionnée.

Cet article est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/11/2026.

2026S01518FCCC2

Donation d'un Fonds de Commerce

Suivant contrat de donation rédigé le 10/09/2026 enregistré à la recette des finances de Téboulba le 28/10/2026 sous le N°M059404 Mme Sallouha Chebil donne à sa belle-fille Saliha Ben Kahla la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour Boulangerie sise à l'avenue Ibn Khaldoun Téboulba.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du donataire sise à l'avenue Ibn Khaldoun Téboulba dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/11/2026.

2026S01521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 27/10/2026 enregistrement n°26208644, Sté ICCI MEUBLE JARDIN immatriculé au RNE sous n°1766111T a cédé à Ahmed BOUZID titulaire de la cin n°11090631 la totalité du Fonds de commerce avec tous ses éléments sis à MAG 4 RDC Résidence AZURD 2045 L'Aouina Tunis exploité dans l'activité de Cee meuble et ameublement en détail.

L'activité exploitée a été modifiée par un écrit entre le propriétaire du local et l'acheteur du fonds de commerce avec signatures légalisées en date du 03/11/2026 pour devenir la préparation de jus de fruits et légumes.

Toute opposition doit être formée dans un délai de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce indiquée à partir de l'insertion de la présente publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Assabah du 14/11/2026.

2026X01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, avec signatures légalisées, rédigé par Maître Ahmed Frikha, avocat près la cour de cassation à Sfax, dont le cabinet est sis à l'adresse indiquée ci-dessus, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 28 octobre 2026, sous le numéro M078944.

Les personnes ci-après désignées :

Abbouda Ben Abdellatif Triki, titulaire de la carte d'identité nationale n°05263026 ; Samir Ben Abdellatif Triki, titulaire de la carte d'identité nationale n°01186345 ; Sahira Bent Abdellatif Triki, titulaire de la carte d'identité nationale n°00263349 ; Amira Bent Abdellatif Triki, titulaire de la carte d'identité nationale n°01182710 ; et Gamra Bent Abdellatif Triki, titulaire de la carte d'identité nationale n°01317796.

Ont vendu à :

Maher, titulaire de la carte d'identité nationale n°01292270 ; Mounir, titulaire de la carte d'identité nationale n°05266353 ; et Moez, titulaire de la carte d'identité nationale n°08411606 ; tous trois fils de Mohamed Ben Brahim Jarraya ; ainsi qu'à Noureddine Ben Brahim Abid, titulaire de la carte d'identité nationale n°01091718 ;

La totalité du fonds de commerce, comprenant l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, acquis dans l'indivision à concurrence de la moitié au profit de Noureddine Jarraya seul, et de l'autre moitié au profit des fils de Mohamed Ben Brahim Jarraya.

Ce fonds consiste en un commerce de toutes sortes, exploité dans un immeuble comprenant deux boutiques et un dépôt issus de l'huilerie des héritiers Jarraya, situé à la route de Tunis, km 7, Sakiet Ezzit, en face de Tunisie Telecom, Sfax.

La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de cinquante-cinq mille dinars (55000 DT).

Domicile est élu au cabinet du rédacteur de l'acte, où seront reçues toutes les oppositions.

Le présent avis a été publié dans le quotidien Echourouk en date du 07/11/2026.

2026X01571FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MAITRE AHMED FRIKHA

Avocat près la cour de cassation

Rue Abou el Kacem Chebbi Immeuble Alyssa Centrer 5 étage 3000 Sfax

Tél : 74 201 377

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Sfax le 15 septembre 2026, enregistré à la Recette des finances de Sakiet Eddaïer le 16/09/2026, registre numéro M070650 sous le numéro d'enregistrement 26203173. Monsieur Abdelfattah Ben Mohamed Zouari titulaire de la carte d'identité nationale n°01259840, demeurant au 23, rue Sidi Bouali, Sakiet Eddaïer, Sfax, a vendu à Madame Rania Bent Mohamed Ben Salem Naji, titulaire de la carte d'identité nationale n°08764953 demeurant au 120, avenue Mohamed V, Sakiet Eddaïer, Sfax, l'intégralité du fonds de commerce de vente d'aliments composés pour animaux et de produits agricoles, sis à la route de Mahdia, km 10, Sfax, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels, appartenant au vendeur, titulaire de l'identifiant unique n°1842203A.

Cette vente a été consentie moyennant le prix global de quatorze mille dinars tunisiens (14 000,000 DT), réparti à concurrence de quatre mille dinars pour les éléments corporels et de dix mille dinars pour les éléments incorporels.

Les oppositions au paiement du prix seront reçues dans les formes légales, dans un délai de vingt jours suivant la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne, au domicile du vendeur, sis au 23, rue Sidi Bouali, Sakiet Eddaïer, Sfax, où domicile est élu à cet effet et où un exemplaire original enregistré de l'acte de vente est déposé pour consultation.

Le présent avis a été publié dans le quotidien Echourouk en date du 07/11/2026.

2026X01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P enregistré auprès de la Recette des Finances de Sakiet Ezzit le 13/11/2026, sous le numéro 20203835, suivant quittance n°M082503,

M. Habib ben Mohamed Habib Ayadi, titulaire de la C.I.N sous n°11051350, a vendu à Mme Aziza bent Jilani Jouadi, titulaire de la C.I.N sous n°08790885, l'intégralité du fonds de commerce d'un restaurant exploité sous l'enseigne «Restaurant Champion», exploité dans les locaux sis à l'avenue Habib Bourguiba, à Sakiet Ezzit (Sfax).

Les oppositions peuvent être formées auprès du vendeur, au siège d'exploitation du fonds de commerce, dans un délai de vingt jours à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Par ailleurs, un avis relatif à la vente de ce fonds a été publié dans les journaux «Al-Sabah» et «Le Temps» en date du 15/11/2026.

2026X01577FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation établi par acte authentique par les notaires Khaled Ben Hamida et Mounir

Damak, en date du 02/06/2026, enregistré auprès de la recette des finances de Sakiet Ezzit le 29/06/2026 sous le numéro M051064, Morched Daoud a fait donation à Hanen Makwar, l'intégralité du fonds de commerce dédié au commerce de meubles et d'ameublement, exploité dans le local situé sur la route de Tunis, km 9,5, à Sakiet Ezzit (Sfax), ainsi que de l'intégralité du fonds de commerce dédié à la même activité, situé dans un appartement à l'étage supérieur, à la même adresse susmentionnée.

Les oppositions éventuelles devront être notifiées à la donataire, Hanen Makwar, au siège susmentionné, dans un délai maximal de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal «Echourouk» du 14/11/2026.

2026X01579FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession en date du 29 octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Gafsa sous le reçu n°M039055 et l'enregistrement n°26201609, Madame Sara, fille de Ali Ben Mohamed Tayeb, demeurant à Jebila El Ouest, Belkhir, Gafsa, a cédé à Madame Mabrouka, fille de Hussein Ben Belkacem Sifaoui, demeurant au quartier Fankar, n°21, El Marachda, El Métouia, Gabès, le fonds de commerce comprenant ses éléments incorporels, sis à l'Avenue du 7 Novembre à Gafsa, consistant en une épicerie «SUPRAT», et ce, moyennant le prix de vingt mille dinars (20.000,000 DT).

Les oppositions sont reçues dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de la venderesse, à l'adresse sus indiquée.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 12/11/2026.

2026X01581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 22 octobre 2026, enregistré à la recette des finances de Téboulba le 05 Novembre 2026 sous le n°26202656, quittance n°M060582, Monsieur Mustapha BEN TEKAYA, titulaire de la CIN n°04038479 délivrée à Tunis le 28/08/2010 - identifiant unique n°573416F, demeurant au 101, avenue du 23 janvier 1952 Téboulba, a cédé à la SOCIETE OLA ENERGY TUNISIE, Société anonyme dont le Siège social est à l'Immeuble Horizon, avenue de la bourse Cité les Pins les Berges du Lac II - Tunis, Registre de Commerce n°B174191996, identifiant unique n° 000497Q/A/M/000, la totalité du fonds de commerce consistant en une station-service à usage de distribution de carburants, lubrifiants et dérivés sis à Téboulba, Avenue du 23 Janvier 5080 Monastir, comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maître Mohamed Maher SNOUSSI Avocat à la Cour de Cassation, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis, élisant domicile pour les besoins de l'opposition chez Mr. Anas KETAT, Chef de Secteur auprès de Ola Energy, sis à la station service Ola Energy Monastir Route de Khnis 5011 Monastir, et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le quotidien le Temps le 13-11-2026.

2026403874FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances rue Aljazira Tunis en date du 10/11/2026 sous le numéro 26203018, quittance n°M068180, Monsieur Saïd Ben Salem (CIN; 00419271) demeurant à la rue Mahmoud erana N°11 Bellevue Tunis, a renoncé à la totalité du fonds de commerce lui revenant destiné à la vente des articles de l'artisanat exploité dans le local situé à rue Mosquée zaytouna N°66 Tunis, à monsieur Asaâd ben Zékri demeurant à rue 10708 N°15 Ibn Sina Tunis.

Les oppositions doivent être faites auprès de monsieur Asaâd Ben Zékri à l'adresse du fonds de commerce, dans un délai maximum de 20 jours, à compter de la publication du présent avis au J.O.R.T sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien ECHOUROUK en date du 12/11/2026.

2026403878FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié en date du 30 octobre 2026, enregistré à la même date à la Recette des finances Sidi Hassine (Quittance N°M121074) et bordereau de mutation n°07, Mme Chadlia Oueslati, titulaire de la CIN n°04675649, a fait donation à sa mère Mme Cherifa Nemlaghi, titulaire de la CIN n°00157846, l'intégralité de son fonds de commerce, constitué d'un restaurant spécialisé dans la restauration rapide, sis au local n°191, Route Mateur Km 7, Cité El Mechtel, Douar Hicher, Manouba.

Les oppositions seront reçues auprès le notaire maître Oumaima Hani, à son bureau sis à l'Avenue 18 janvier 1952, Immeuble Neffati, Sidi Hassine, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 12/11/2026.

2026403881FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 05/11/2026, enregistré à la recette des finances DEN DEN sous n°26203546 quittance n°M078476, Mme kafiah hmaidi, a vendu à Mr hatem jaziri la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de fast-

food, sandwich et divers sis au N°12 AVENUE Mouhamed Ali DEN DEN LA MANOUBA.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT entre les mains de l'acheteur au N°12 AVENUE Mouhamed Ali DENDEN LA MANOUBA.

Cette vente a été publiée aux journaux ESSAHAFA et LA PRESSE du 14/11/2026.

2026403883FCCC2

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE

SUIVANT UN ACTE SOUS SEING PRIVE REDIGE LE 05/11/2026 PAR MAITRE ADEL NEFFATI AVOCAT A LA COUR DE CASSATION ENREGISTRE A LA RECETTE DES FINANCES A ZAGHOUAN LE 10/11/2026 RECU N°M097643 ENREGISTREMENT N°26204071 MADAME HAYET TBINI A VENDU A SALEM MASTOURA TOUT LE FONDS DE COMMERCE DONT IL EST PROPRIETAIRE EXISTANT A LA RUE SIDI MRAYAH AVANT LYCEE ENNOZHA ZAGHOUAN DESTINE A LA VENTE FRUITS SECS ET CE AVEC TOUS SES ELEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS.

LES OBJECTIONS SONT ACCEPTEES ENTRE LES MAINS DE MONSIEUR ABD ESLEM FERJENI ; A L'ADRESSE OU EST EXPLOITE LE FONDS DE COMMERCE; DANS UN DELAI DE 20 JOURS A COMPTER DE LA DATE DE PUPLICATION DE CETTE ANNONCE AU JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNNE.

CETTE ANNONCE A ETE PUBLIEE AUX 2 JOURNAUX ECHOUROUK ET LE QUOTIDIEN DU 14/11/2026.

2026403884FCCC2

Avis

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de La Goulette le 16/10/2026, quittance n°111482, Mohamed Gharsalli a vendu à Ala Onkoud la totalité du fonds de commerce sis 24 avenue Taieb Mhiri Elouina Tunis moyennant le prix de 42,500 ,000 d.

Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur Ala Onkoud sis au 3245 rue Nabeul Elouina Tunis dans les délais de 20 jours de la publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au quotidien le 4/11/2026.

2026403889FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé; daté du 21/09/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 6/10/2026 (quittance N°M090886 enregistrement N°26304877) Mme Hiba Zwawi titulaire de la CIN N°13252145 délivrée le 01/12/2003 demeurant à Houmet Essouk Djerba a loué la totalité du fonds de commerce sis à la Rue Salah Ben Youssef Midoun Djerba exploité dans la vente du détail des produits «Para Médical» et «Para Pharmacie» avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce, à la société Para Midoun, SARL Unipersonnelle, représentée par Mme Faiza Gdiri titulaire de la CIN N°03567325 délivrée le 28/04/2017 demeurant à Houmet Essouk Djerba pour une durée de cinq ans commençant le 01/10/2026.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah N°24724 du 31/10/2026.

2026R03265FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 28/10/2026 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 29/10/2026 sous le n°26304564. Naouali Ahlem donne en location gérance libre à la Société Mtiri Pièces Auto SARL en cours de constitution, le fonds de commerce exploité dans le commerce de pièces de rechanges et accessoires automobiles sis au local situé à la rue de Turquie Avenue de l'environnement lotissement Avarso Sidi Hassine Tunis.

Cette annonce a été publiée aux quotidiens Echourouk et La Presse du 13/11/2026.

2026R03284FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 06/11/2026, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Sociétés à Sousse le 10/11/2026 sous N°26304121 Quittance N°M004873 Mme Naziha Bent Amor BOUHLEL, titulaire de la CIN n°02951726, a loué à la société «Choix de Sofia» Sarl en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Hichem Ben Ameur TEMIMI, titulaire de la CIN n°02938154, la totalité du Fonds de Commerce du local exploité en tant que Buvette dénommé «STREET COFFEE» (Identifiant Unique N°1282080Q), sis à l'Avenue Imem El Boukhari - Khézama Ouest - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 3 ans renouvelables du 04/11/2026 au 03/11/2029. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien du 12/11/2026.

2026S01516FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de La MARSA sous le numéro 26302364 en date du 13 avril 2026 et quittance numéro 52535.

M. Farouk Ben Mustapha Ben Nasr, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 05473346, a loué l'intégralité du fonds de commerce situé au 34,

rue El Qods, Sidi Bou Saïd, Tunisie, à la société "AZUR JUICE BAR" SARL, immatriculée sous le matricule fiscal numéro 1991705Y, pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026, et a fait l'objet d'une publication officielle dans le journal le Quotidien en date du 11 novembre 2026.

2026403875FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Aux termes d'un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées le 01/07/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Raoued - Tunisie, le 18/09/2026, sous le numéro 26304871, quittance n°M131356, Monsieur Badr Eddine Ben Bachir Gharbi a donné en location-gérance libre à Monsieur Moez Ben Mohamed Hssoumi l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au 37 bis, Cité El Fadhila, Cité El Ghazela, exploité en tant que café, pour une durée d'un an renouvelable, à compter du 01/07/2026.

Les oppositions relatives au fonds de commerce susmentionné seront reçues dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Eshourouk et Le Quotidien en date du 18/11/2026.

2026403912FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 29/07/2026 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 21/09/2026 sous numéro 26305925, quittance n°M101181, Monsieur Atef El Tourki titulaire de la carte d'identité nationale n°05792697 a vendu à Monsieur Mohamed Bouajila titulaire de la carte d'identité nationale n°13528849, la totalité du fonds de commerce qui s'agit de «Boucherie» exploité dans le local situé à la Rue 20 Mars Houmet Souk Djerba. Pour une période de trois ans renouvelables à partir du 01/08/2026 jusqu'au 31/07/2029.

Un extrait de ceci est publié au journal Achourouk sous n°12720 en date du 06/11/2026.

2026403913FCCC3

Location gérance libre

Suivant acte de location enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 15/07/2026 quittance n°M036638, enregistrement n°26301865. Mr SABRI LAMIRI donne la location gérance libre à WALID BEN SLIMEN avec tous ses éléments, exploité en tant que Salon de Thé «MATIGNON» sis à Rue Khalifa Karoui- Résidence Anisa-Sahloul. Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de salon de thé «MATIGNON» à la Rue Khalifa Karoui -Résidence Anisa - Sahloul dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 17/11/2026.

2026403914FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination de l'association : "Union Africo-Arabe du Tourisme et des Voyages" AAUTT

Siège social : 26, Avenue Taieb M'hiri, angle Rue de Sousse, Tunis.

Objet : Contribuer au service du secteur du tourisme, des voyages et de l'hôtellerie à l'échelle locale, africaine et arabe.

Objectifs : L'association «Union Africo-Arabe du Tourisme et des Voyages» vise à réaliser les objectifs fondamentaux suivants afin de contribuer au service du secteur du tourisme, des voyages et de l'hôtellerie aux niveaux africain et arabe :

1/ Contribuer à la dynamisation du tourisme intra régional commun entre les espaces africain et arabe à travers l'élaboration d'idées et de programmes touristiques régionaux unifiés (Combined Tours) reliant les destinations touristiques en Afrique et dam le monde arabe, contribuant ainsi à la relance du transport aérien, terrestre et maritime ainsi qu'à l'échange de délégations entre les pays membres.

2/ Soutenir l'échéance «Tunis 2027» en mettant à disposition toutes les capacités de l'association «Union Africo-Arabe du Tourisme et des Voyages», ainsi que son réseau de bureaux annexes et de vice-présidents qui seront créés dans tous les pays, afin de contribuer au service et à la réussite de l'événement «Tunis, Capitale du Tourisme Arabe pour l'année 2027» et à l'organisation des manifestations majeures concomitantes.

3/ Organiser des forums, des sessions de formation et des colloques scientifiques animés par d'éminents savants, docteurs et chercheurs dans le secteur du tourisme sous toutes ses formes, afin de contribuer et d'aider au renforcement des capacités des jeunes et des compétences humaines dans les domaines de la gestion des réservations, des services de transport aérien et touristique, et de l'hôtellerie de luxe conformément aux normes internationales.

4/ Contribuer à la dynamisation des formes de tourisme récepteur par l'activation de commissions spécialisées chargées d'attirer et d'organiser des événements régionaux et internationaux de divers types (tels que les congrès économiques, les foires, les activités de jeunesse, le tourisme sportif

inclusif, médical et culturel) en tant qu'outils de promotion et d'animation visant à contribuer à l'augmentation des taux d'occupation des hôtels et à l'activité des agences.

5/ Contribuer à l'amélioration des normes de qualité, d'emploi et d'hospitalité globale au service du secteur du tourisme, des voyages et de l'hôtellerie en tant que pilier fondamental de l'économie touristique.

6/ La coopération internationale, consistant à conclure des protocoles de coopération avec les organisations internationales concernées (telles que la Ligue des Etats Arabes, la Commission de l'Union Africaine et l'Association du Transport Aérien International - IATA) afin de renforcer le statut de l'entité à l'échelle internationale ainsi que la création de filiales.

7/ Œuvrer à tisser des liens de partenariat et de coopération entre les agences de voyages et de tourisme dans les espaces africain et arabe, et étendre le rayonnement de l'association en œuvrant à l'ouverture de filiales à l'étranger, ou à l'adhésion à des unions régionales et internationales similaires, et ce conformément aux législations nationales et aux lois en vigueur dans les pays d'implantation entretenant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

8/ Contribuer à encourager et développer les flux touristiques entre les pays africains et arabes, et faire connaître les destinations touristiques prometteuses dans les régions africaine et arabe.

9/ Contribuer au soutien et au développement de formes de tourisme nouvelles et durables (telles que l'écotourisme, le tourisme médical et le tourisme de congrès) en phase avec les tendances mondiales.

10/ Contribuer au développement touristique par la dynamisation du mouvement touristique intra-régional entre les pays africains et arabes et le développement de circuits touristiques communs soutenant l'économie nationale et régionale.

Le Comité Directeur de l'association «Union Africo-Arabe du Tourisme et des Voyages» :

1/ Président Fondateur : Ahmed Samir Soliman El Sayed

2/ Vice-Président : Wissem Souifi

3/ Secrétaire Général : Mondher Ben Amor

4/ Trésorier : Hatem Ben Larbi Tlili.

2026R03268APSF1

CONSTITUTION D'UN SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 31/05/2026, enregistré à la Recette des Finances d'El Mourouj en date du 24/06/2026 sous le numéro 26702733 (Quittance N°M052774). Le syndicat des copropriétaires de la Résidence Iris a été officiellement constitué.

Adresse : Résidence Iris El Mourouj 6, 2074 El Mourouj

Membres :

Président : Ali Louhichi

Trésorier : Amara Ghribi

Secrétaire Général : Hosni Ben Abdessalam.

2026R03273APSF1

Constitution de syndic

Selon décision n°2026-26 de la municipalité de Rawed en date du 10/11/2026 et le procès-verbal de l'assemblée générale, daté le 28/09/2026 enregistré à la recette de Raoued le 30/09/2026 Quittance n°M119152 enregistrement n°26705140.

Il a été constitué le syndic comme suit :

Nom : Syndic de résidence Essadaka 9 Cité El Ghazela Bloc A/B/C

Adresse : Cité El Ghazela, Raoued Ariana.

Membre :

Président : Mr Mohamed Amine Ben Khdija

Trésorier : Mr Mohamed Helmi Mabrouki

Secrétaire général : Mr Wissem Ellouze

Membre : Mme Wiem Soumari

Membre : Mr Noureddine Tabbakh

Cette annonce est publiée aux journaux ACHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 17/11/2026.

2026R03281APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de Bararous pour le développement culturel et touristique.

Siège social : Al-Halalfa - Al-Hancha - Sfax

Objet : Association culturelle, touristique et de développement

Objectifs :

- Promouvoir le patrimoine culturel et touristique du district de Sidi Hassan Belhaj, et plus particulièrement le site archéologique de Bararous dans le Wadi Al-Raqqa,

- Soutenir les efforts du gouvernement pour revitaliser le tourisme intérieur et contribuer au développement local de la région.

- Favoriser l'implication des jeunes dans les activités culturelles et touristiques, à ancrer l'identité nationale et à renforcer leur sentiment d'appartenance.

Composition du conseil d'administration :

- Hussein Al-Naas : Président

- Souar Al-Hajj Ammar : Vice-président

- Samir Farhat : Secrétaire général

- Darine Al-Naas : Secrétaire générale adjointe

- Imad Mabrouk : Trésorier.

- Mehdi Nasr : Trésorier adjoint.

2026X01569APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association «Les Lions du Nord des Arts Martiaux»

Siège : 211, Avenue Habib Bourguiba, Sejnane - 7010.

Objet : Constitution d'une association à caractère sportif.

Objectifs :

- La formation et l'encadrement des jeunes, ainsi que l'encouragement à la pratique des activités sportives, le développement de leurs capacités physiques et techniques et leur promotion aux plus hauts niveaux sportifs et moraux.

- La participation aux différentes compétitions sportives organisées sous l'égide des fédérations sportives auxquelles l'association est affiliée.

Membres :

- M. Issam ESSAHBANI : Président de l'association.

- M. Abdelbasset TOFAHI : Vice-président

- M. Lotfi SALHI : Trésorier

- M. Rabah MECHRI : Secrétaire général.

2026403879APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Tunisienne éducation culture créativité.

Siège : 15 Rue Kerkena Cité ibn Khaldoun.

Objet : Association éducative culturelle.

Objectifs :

1- Contribuer à l'animation des jeunes et à la création d'un climat éducatif sain, en coordination avec les structures publiques compétentes dans le domaine.

2- Contribuer au perfectionnement et au développement des talents chez les enfants et les jeunes, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

3- Promouvoir le domaine éducatif et culturel et animer la vie publique, en coordination avec les structures publiques compétentes dans le domaine.

Bureau de l'association :

1- Président : Yassine Mechergui

2- Vice présidente : Ilhem Kheder

3- Secrétaire général : Fadhel Ghozzi

4- Trésorier : Saber Guesmi

5- Membre Charger de Publicité : Ramzi Sghaier.

2026403880APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des copropriétaires de la Résidence Dar Essalem, sise à Rue Jean Jacques Rousseau, 2046 Sidi Daoud - La Marsa

L'Assemblée générale du Syndicat des copropriétaires de la Résidence Dar Essalem tenue le 28 août 2026 et dont le procès-verbal a été enregistré le 16 septembre 2026 à la Recette des Finances de la Marsa, quittance N°118105, sous le numéro d'enregistrement 26706292, a élu un nouveau bureau du syndic pour un mandat d'un an prenant effet à compter de la date d'enregistrement du procès-verbal de cette assemblée. Ce bureau est composé des membres suivants :

Mme Nejla Moalla Harrouch : Présidente

Mme Wahida Sandi Ben Romdhane : Secrétaire générale

Mme Malek Sebai Akrout : Trésorière

M. Omar Moalla, M. Hedi Aydi,

M. Tarek Chaibi, Mme Alya Moalla Chamakh, M. Khalil Babbou et M. Skander Chahed : Membres

Ce bureau a été accepté par la municipalité de La Marsa le 06-11-2026 (référence dossier : 2026-3661, ref courrier autorisation : 02733)

Cette Assemblée a également apporté des modifications au règlement de copropriété, et donné tous pouvoirs à la Présidente du syndic pour régulariser la situation juridique du syndicat conformément à la réglementation en vigueur.

Le siège du syndicat est à la Résidence Dar Essalem.

Signé par la Présidente du syndicat : Nejla Moalla Harrouch.

2026R03266APSF2

Election d'un nouveau comité d'un syndic

Résidence Youssef

Lot EHSC2 - Lotissement AFH - Corniche Hergla - Sousse

Suivant le procès-verbal (PV) d'une assemblée électorale en date du 25/10/2026, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bou Ali, le 02/11/2026 sous le N°26701062, quittance N°M031054, déposé à la municipalité de Hergla le 13/11/2026, il a été mentionné l'élection d'un nouveau comité du syndic :

Président et Trésorier : M. Wissem HENIA.

2026S01517APSF2

SYNDIC CARRE DU LAC

Siège social : Immeuble Carré du Lac, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Suivant décision de l'Assemblée Générale du Syndic de la copropriété «CARRE DU LAC» tenue le 15 juin 2026 à 17h30, enregistrée à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 3 septembre 2026, sous la quittance n°M82215 et le numéro d'enregistrement n°26807279, les copropriétaires ont décidé à l'unanimité l'élection du bureau du Syndic, composé comme suit :

Président : Monsieur Hamadi LOUHICHI.

Trésorier : Monsieur Islem MAHJOUB

Secrétaire général : Monsieur Mounir BEN YOUSSEF

L'Assemblée Générale a également approuvé à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'exercice 2026 et donné quitus aux membres du bureau au titre de l'exercice 2025.

Le présent avis est établi aux fins de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT).

2026403890APSF2

Homologation de Résolutions

En vertu de l'assemblée générale ordinaire du Syndicat des

Propriétaires de la Résidence l'Ambassadeur, Rue du Stade, La Marsa, MF 1931981K, tenue le 26 juin 2026, dont PV est enregistré à la Recette des Finances de la Marsa sous le numéro 148707551, il a été décidé de désigner Monsieur Slim Essoussi comme Président et Monsieur Bahri Guenaoui comme Trésorier du Syndicat.

2026403894APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Maître Hassan Gharbi

Avocat près la Cour d'appel

29. rue Ibn Rachiq, Cité des Jardins Le Belvédère - Tunis

Tél. : 71 797 029

MF : 1487673/W

Maître Abdessalem Jmel

Avocat près la Cour de cassation

19, avenue des Martyrs, Complexe Sfax 2000, Sfax

Tél. : 98 831 850

Poursuivant : Monsieur Mehdi Ghodhebani, titulaire de la CIN n°04450288 demeurant à la Station Shell, Route de Mateur, Km 7, Manouba, et élisant domicile au cabinet de Maître Hassen Gharbi, avocat près la Cour d'appel, sis au 29, rue Ibn Rachiq, Cité des Jardins, Belvédère, 1002 Tunis, et au cabinet de Maître Abdessalem Jmal, avocat près la cour de cassation, sis au Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax.

Partie saisie : Monsieur Khaled Maalla, CIN n°0345582 demeurant au 35, avenue Ahmed Tlili, Tunis, et à la Route de Menzel Chaker, Km 3, Nouvelle Zanget, Sfax, et élisant domicile au cabinet de Maître Nada Ayadi, sis à la rue Abou El Kacem Cbebbi, immeuble Rax Palace, 2ème étage, bureau n°205, Sfax.

Avocats poursuivants : Maître Hassen Gharbi, avocat près la Cour d'appel, sis au 29, rue Ibn Rachiq, Cité des Jardins, Belvédère, 1002 Tunis, et Maître Abdessalem Jmal, avocat près la cour de cassation, sis au Complexe Sfax 2000 Bur n°19 Sfax.

Désignation du bien à vendre : Un immeuble non immatriculé appartenant à Monsieur Khaled Maalla, sis à la Route de Menzel Chaker, Km 3, Nouvelle Zanget, Sfax, consistant en un terrain à vocation résidentielle, de forme rectangulaire, d'une superficie totale d'environ 988 m², sur lequel est édifiée une villa composée d'un sous-sol, d'un étage supérieur et d'un dépôt.

La superficie du rez-de-chaussée et du sous-sol, objet de l'expertise, est d'environ 280 m², et celle du dépôt est d'environ 22,698 m².

Mise à prix : 787.014,100 D (sept cent quatre vingt sept mille quatorze dinars et cent millimes), valeur estimée par l'expert judiciaire Monsieur Mohamed Sellami, outre les frais de poursuite, les frais d'exécution, les honoraires de l'avocat poursuivant et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : Le mercredi 23 décembre 2026, devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax 2, à partir de 9 h du matin.

La visite des lieux : La visite du bien peut être effectuée sur place, après vérification des modalités de visite et des possibilités d'accès. Pour de plus amples renseignements, s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal.

Observations : Toute personne désirant participer aux enchères doit procéder à la consignation du (1/3) de la mise à prix avant le commencement des enchères. Les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable de Monsieur le Gouverneur de la région, conformément à la réglementation en vigueur.

2026R03247VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Moussa Sadok Farhat

Avocat à la cour de cassation

Avenue Hedi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75.861.844

Fax : 75.850.072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Aymen b. Bechir b. Med ATIG ABDEJAOUAD C.I.N 05749757 résident à Gabès.

Partie poursuivie : Société LABIAD distribution, son gérant ABDELMAJID LABIAD, registre de commerce N°B20106152011, résident à ZARAZIS.

Date et lieu de vente : Chambre des saisies arrêt au de 1ère instance de MEDENINE le 21/12/2026 à 9 h du matin.

Mise à prix : Quarante Mille Sept Cents Quarante Six Dinars Six Cents Trente Six Millimes (40.746.636) après réduction de 40 % selon l'audience du 02/11/2026 affaire N°1451/2026.

Immeuble saisi : Parcelle de terre rue, superficie 2163 m² de 103 m longe et 21 m large, se limitant au sud de la rue publique à l'est rue à l'ouest route du ben Guerdane au nord Taher Jebnoune.

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17h30 chaque jour ouvrable sauf le samedi et dimanche et pour des amples renseignements, lecture du cahier des charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hedi Chaker TATAOUINE.

2026R03279VEPA1

VENTE D'UN FONDS DE COMMERCE AUX ENCHERES PUBLIQUES

ETUDE MAITRE MATHLOUTHI AHMAD

HUISSIER DE JUSTICE

Maître Mohamed Ben Slimane

39, Av. Habib Bourguiba - City Center - 8000 Nabeul

Tél. (72)22 14441 (96)11 3226

E-mail : mbslimene(@)yahoo.fr

Maître Ahmad Mathlouthi, huissier de justice près la Cour d'appel de

Nabeul, dont l'étude : est sise au n°77, avenue Habib Bourguiba, immeuble Jemaa. 2ème étage, 8000 Nabeul (Tél/Fax : 72.272.012 - GSM: 20.444.347); Agissant en vertu de la grosse n°10783 d'un jugement civil de première instance rendu par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 06 avril 2026 dans l'affaire n°191 ;

A la requête de : la société «SOCIETE GALLIEN», société à responsabilité limitée au capital unique, inscrite au Registre National des Entreprises sous le n° L 1282400, dont le siège social est sis à rue El Farabi, Dar Chaâbane El Fehri, ayant élu domicile pour la présente affaire et tous ses suites en l'étude de son conseil, Maître NOUREDDINE EL GHOUL, sise à l'immeuble El Jarra 2, place de l'avenue de Nouvelle, Nabeul;

Contre : Monsieur FETHI BOUSLAMA, pharmacien, titulaire de la carte d'identité nationale n°00456397, ayant pour conseil Maître NOUFEL FERJANI.

Il a été décidé de vendre aux enchères publiques le fonds de commerce de la pharmacie appartenant au défendeur sis à l'avenue Faycal Ibn Abdelaziz, Bir Bouregba, Gouvernorat de Nabeul, inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°AD 156232, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels, au profit de tout acquéreur intéressé.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée à la somme d'un million cent trente-sept mille six cent dix dinars et deux cent soixante treize millimes (1.137.610,273 DT).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 26 novembre 2026 (26/11/2026) à partir de 15h00 et les heures suivantes, au siège du fonds de commerce susmentionné, sis à l'avenue Fayçal Ibn Abdelaziz, Bir Bouregba, Gouvernorat de Nabeul. Tout acquéreur intéressé pourra visiter le fonds de commerce et ses composantes après s'être mis en rapport avec l'huissier de justice le jour de la vente, à compter de 10 heures du matin.

Frais : Tous les frais liés aux procès-verbaux établis dans le cadre de l'exécution du présent jugement, ainsi que les frais de rédaction du cahier des charges, d'enregistrement du procès-verbal de vente et de sa publication, sont à la charge de l'acquéreur désigné; ces frais seront annoncés le jour de la vente.

Observations :

- Nul ne sera admis à participer aux enchères s'il n'a préalablement déposé une consignation équivalente à 10% de la mise à prix, soit la somme de cent treize mille sept cent soixante et un dinars et vingt-sept millimes (113.761,027 DT), soit par chèque certifié libellé à l'ordre de l'huissier de justice, soit par garantie bancaire, soit par virement bancaire sur le compte de la clientèle de l'huissier de justice chargé de la vente, ouvert auprès de la Banque Tunisie (succursale de Nabeul) sous le n°59053000001850161027.

L'adjudication ne sera prononcée qu'au profit de celui qui aura consigné l'intégralité du prix et des trais.

- Ne peuvent participer à la mise aux enchères et à l'achat que les personnes revêtues de la qualité de pharmacien munies d'un diplôme universitaire régulier conformément à la législation en vigueur, et inscrites au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens Tunisiens, et ce, conformément à la loi n°55-1973 du 3 août 1973 ponant organisation de la profession pharmaceutique et de tous les textes modificatifs subséquents.

- Ne peuvent participer aux enchères et à l'achat que les personnes ayant produit, deux jours avant la date de l'adjudication, l'ensemble des pièces requises; à savoir :

1. Un formulaire de demande d'autorisation d'exploitation d'une officine de pharmacie de détail, avec signature légalisée auprès de la municipalité;

2. Une copie conforme du diplôme universitaire;

3. Des copies de la carte d'identité nationale ;

4. Un certificat d'inscription à l'Ordre des Pharmaciens.

Pour plus d'informations et pour prendre connaissance du cahier des charges, il convient de s'adresser à l'huissier de justice chargé de la vente, Maître Ahmad Mathlouthi, dont l'étude est sise au n°77, avenue Habib Bourguiba, immeuble Jemaa, 8000 Nabeul Identifiant fiscal : 000/P/A/1498809/D - Tél./Fax : 72.272.012 - GSM et Whats App : 20.444.347 - E-mail : ahmedmathlouthi777@gmail.com.

2026R03285VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis; Avenue Mohamed V, TUNIS, IU : 012357/S, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Jalel Ben Abdessattar BOUZAIENE, Titulaire de la CIN n° 04548194 Demeurant à EZZOUHOUR lot Errayhane n°7 ID Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, 11 rue Mikhail Naimy Hammam SOUSSE, I.U : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°167966 Sousse, parcelle n°14 consistant en un terrain nu, d'une superficie de 215m², lotissement oued JENAN située à AKOUDA.

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 21/12/2026 à partir de 9h.

MISE A PRIX :

Cinquante Huit Mille Cinquante Dinars (58.050,000 D), après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2026S01519VEPA1

Vente aux enchères publiques

POURSUIVANT :

"AMEN-BANK" société Anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, IU : 0000221M, en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE :

Monsieur Lotfi Ben Habib M'LAYAH, Titulaire de la CIN n°02855356 demeurant au 5 rue EL FARAZDAK SOUSSE.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat à la Cour de Cassation, Avocat, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, IU : 373 343 S.

IMMEUBLE SAISI :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°90994 Sousse, parcelle N°1 consistant en un terrain agricole comprenant des olives traversée par un passage, située à KALAA KEBIRA route Kandar SOUSSE d'une superficie total de 2920 m².

DATE ET LIEU DE L'ADJUDICATION :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 21/12/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Quatre vingt seize mille sept cent vingt Dinars (96.720,000 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2026S01520VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le Mercredi 23-12-2026 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M/000

Le poursuivant : SOCIETE BEN FREDJ D'ELEVAGE DE VOLAILLES, Société Unipersonnelle, Identifiant Unique 1552244W شارع, ayant son siège social à l'Avenue Habib Bourguiba 5015 Bouhjar gouvernorat de Monastir.

Contre : Ali Krich, CIN 06767058, demeurant à l'Avenue, Route de Msaken Ouardanine gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : La totalité des 214,5 parts indivises - sur un total de 429 parts d'un bien immobilier immatriculé dénommé "Dar El Hana 93", objet du titre foncier n°4261 de Monastir. Le bien consiste en une parcelle unique d'une superficie de 429 m², comportant une construction résidentielle mitoyenne sur un côté. Celle-ci comprend un rez-de-chaussée (actuellement en cours d'aménagement et de rénovation) et un premier étage (occupé). Le logement se compose d'un hall, d'un salon, d'une cuisine avec coin repas, de trois chambres à coucher, ainsi que - sur la partie arrière - d'un local de stockage et d'un escalier extérieur non couvert (longeant la limite séparative) menant à la toiture dudit local. Sur la partie avant, on trouve un garage, des sanitaires et un escalier - donnant directement sur la voie publique - menant au logement situé au premier étage. Le bien est situé à Ouardanine, dans la délégation du même nom (gouvernorat de Monastir).

Mise à prix : La mise à prix est à 118.405.000 DT, outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S01522VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis 95 rue hedi karray Tunis

Partie saisie : MAHER BEN BENANI BEN HABIB DINARI, demeurant à Msaken Sousse, C.I. N n°03167749.

Avocat poursuivant : Maître ADEL MABROUK, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des 600 parts du titre foncier n°16034 Sousse, sis à Jdedine Msaken, d'une superficie de 34748 m².

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 153 000 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 14/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9H à 17H.

2026S01523VEPA1

Vente immobilière

1) Poursuivant : Abderrazak Ben Ali Sboui commerçant résident cité populaire El Ala Kairouan.

Partie objet de la poursuite : Héritiers Abdelwaheb Ben Ali Sboui : sa veuve Salouha Sboui et ses enfants Basma, Fathia, Saloua, Mohamed Ali, El Fathi et Rim journaliers résident à la cité commerciale El Ala Kairouan.

2) Avocat chargé de la poursuite : Maître Lotfi Ben Abid avocat prés la cour de cassation son étude est sise à la rue Rue Chebbi Kairouan.

3) Immeuble objet de la vente :

- Boutique 1 : ouvrant à l'est commune d'El Alâ limitée au sud par Taieb Oueslati au nord Mohamed

Zairi à l'est rue d'où l'entrée de la boutique à l'ouest par le frère de Taieb Oueslati superficie 64 m²

- Boutique 2 : Sise au souk d'El Ala limitée au sud par Abdelwaheb Sboui à l'est par Kamel Jerfel au nord par une rue d'où l'entrée de la boutique avec préau couvert et à l'ouest par Lamine Jerfel superficie 58 m².

- Boutique 3 : Boutique sise au souk d'El Ala limitée au sud par Hédi Sboui à l'est par Mehdi Sboui au nord par une rue d'où l'entrée de la boutique et à l'ouest par Salah Dhaouedi superficie 65 m² dont 15 m² de préau couvert.

4) Mise à prix :

- Boutique 1 = 60.800,000 Dinars

- Boutique 2 = 60.900,000 Dinars

- Boutique 3 = 71.500,000 Dinars

5) Date de l'adjudication : La vente se tiendra à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan et ce, le Lundi 21/12/2026 à partir de 9 h du matin.

6) Visite : La visite est possible à tout moment. Pour de plus amples renseignements prendre contact avec l'étude de l'avocat poursuivant.

2026S01525VEPA1

VENTE IMMOBILIERE

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso - Koweitienne, société anonyme, M.F : 000/M/A/12357S, représentée par son Directeur général dont le siège social est situé 10 Bis avenue Mohamed V Tunis, qui a élu domicile chez la société de recouvrement de créances B T K FINACES (EL ESTIFA) MF 0514211Q sise à 11 rue Hedi Nouira Tunis, Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité de caution hypothécaire :

Zied Ben Mohsen Ben Ameur Ben Ayed, gérant d'une société, titulaire de la CIN 01293698, demeurant à route Gremda km 2 jnen Ben ayed Sfax.

Propriété à vendre :

La propriété objet du titre foncier n°95316 «Salim» consistent en un terrain nu, constructible, clôturé du côté est uniquement, d'une superficie de mille dix-sept mètres carrés (1 017 m²), sis à Route de Gabès, km 3, Sfax.

Mise à prix :

Fixée à deux cent treize mille et cinq cent soixante dix dinars (213.570.000d).

Après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3, rue Ahmed Aloulou n°4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi seize décembre deux mille vingt six (16/12/2026) à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax2.

2026X01570VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé objet du titre foncier N°165748 TUNIS

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi HADRICH

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.684

GSM : 58.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, IU N°000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, -Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi HADRICH, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Mohamed Mondher Ben Mustapha DEBBICH (C.I.N N°00328159), demeurant au N°50 résidence "EDHAMANE", la Marsa, -Tunis-. Ou bien : au N° 50 résidence "LES PINS" la Marsa, -Tunis-. Ou bien : à la résidence "PHENICIA", appartement N°D3, route de Gammarth, k1m 05, - Tunis-. Ou bien : chez "pharmacie DEBBICH" sise au N°207 avenue Habib Bourguiba, El Kram, - Tunis-. Ou bien : chez "pharmacie de nuit DEBBICH" sise au N°207 bis avenue Habib Bourguiba, El Kram, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat à la cour de cassation, (MF N°: 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité de l'immeuble constitué par :

*) Le triplex N°D3 de la résidence "PHENICIA", constitué par un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1erétage sis à la Marsa en bordure de la route Gammarth à

Tunis, d'une superficie de 02 a 33 ça (233 m²), fractionné en 233 parts, dénommé" PHENICIA 02", faisant l'objet du titre foncier N°165748 TUNIS.

*) Les quotes-parts indivises afférentes au triplex susvisé dans les parties communes soit 818,97/10000 parts dans le titre foncier N°136101 TUNIS, dénommé "LE GIROFLE".

*) Selon le rapport d'expertise en date du 10/06/2026 établi par Mr. El Moujahed Ben Abdessalem EL BOUGHDIRI l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 27/04/2026 sous le N°88073 :

Après les constatations de l'expert sur les lieux il s'est avéré que l'immeuble saisi est conforme aux énonciations mentionnées sur le registre foncier à savoir :

*) Le triplex N°D3 de la résidence "PHENICIA", constitué par un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1er étage sis à la Marsa en bordure de la route Gammarth à Tunis, d'une superficie de 02 a 33 ça (233 m²), fractionné en 233 parts, dénommé" PHENICIA 02", faisant l'objet du titre foncier N°: 165748 TUNIS.

*) Les quotes-parts indivises afférentes au triplex susvisé dans les parties communes soit 818,97/10000 parts dans le titre foncier N°136101 TUNIS, dénommé "LE GIROFLE".

Le triplex susvisé se compose d'un dépôt au sous-sol et d'un appartement au RDC et au 1er étage.

Le RDC d'une superficie de 96 m² et se compose d'un salon, d'une cuisine, d'une chambre à coucher et d'une salle d'eau.

Le 1er étage d'une superficie de 100 m² et se compose d'un hall, d'une suite parentale (une chambre à coucher + une salle de bain), de 02 chambres à coucher et d'une salle de bain.

Le dépôt d'une superficie de 37 m².

Les murs extérieurs et les cloisons intérieures sont faits par des briks (double + 10 cm de largeur).

Les plafonds sont faits par des dalles et du béton armé avec une hauteur de 3 m et sont couverts par un faux plafond de plâtre.

Le sol est couvert de marbre et de céramique.

Les portes par le bois, les fenêtres par l'aluminium.

L'état de l'appartement est bien et très entretenu.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure.

L'appartement est équipé par la climatisation chaude et froide.

L'appartement est doté de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et ~te goudronnée.

L'immeuble saisi est situé dans une zone résidentielle supérieure.

Au moment de l'expertise l'appartement est loué à une dame de nationalité étrangère moyennant un loyer mensuel de 3.000,000 DINARS selon ses dires sans aucune autre précision sur les termes du contrat de location.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE NEUF CENT DINARS (1.461.900,000 DINARS), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis-, le mardi, vingt-deux décembre deux mille vingt-six (22/12/2026), à partir de 9 heures (affaire N°: 8642).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sis à l'avenue Bab Bnat, -Tunis-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, -Tunis. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2026403885VEPA1

ADJUDICATION IMMOBILIERE

Cabinet de Maître Imen Hichri

Avocate près la cour d'appel

Rue Lac Léman, Résidence LAC 2001

Immeuble Prima «B» - 2ème étage - Bureau n°B.21 Les Berges du Lac - Tunis 1050

Tél. : 71 962 893

Fax : 71 962 897

Mobile : 53 181 852

Matricule fiscal : 1735399F

Créancier saisissant : Monsieur Hammadi Ben Abdelaziz Ben Massoud Arfaoui, titulaire de la CIN n°02158624, retraité, demeurant au n°01, rue Ahmed Essmadhi - 9000 Béja, élisant domicile au cabinet de son avocate, Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal n° 1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima «B», 2ème étage, bureau n°B.21, Les Berges du Lac - Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Imen Hichri, avocate près la Cour d'appel, titulaire du matricule fiscal

n°1735399F, dont le cabinet est sis à Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001, Immeuble Prima «B», 2ème étage, bureau n° B.21, Les Berges du Lac - Tunis.

Débitrice saisie : Madame Beha Ben Khemis Ben Chiboub, (profession inconnue), et ayant élu domicile au n°15 Cité Boutrâa, Béja Nord - Béja, suivant procès-verbal de signification de désignation de domicile dressé par Maître Leila Habbachi, huissier de justice à Béja, sous le n°12050 en date du 30/04/2025,

Description de l'immeuble objet de la saisie conformément au cahier des charges : le bien dénommé «Ben Chiboub», objet du titre foncier n°37373 Béja, situé à la délégation de Zouagha, à environ 3 km au sud de Béja. Il couvre une superficie totale de 137116 m², divisé en 137116 parts. Il s'agit d'un terrain nu à vocation agricole, planté d'oliviers et d'arbres fruitiers, composé de cinq (5) parcelles, à savoir : la parcelle n° 30, d'une superficie de 19950 m² ; la parcelle n°32, d'une superficie de 59 794 m² ; la parcelle n°37, d'une superficie de 5 129 m² ; la parcelle n°05, d'une superficie de 48900 m² ; et la parcelle n°10, d'une superficie de 3 343 m².

Charges réelles grevant l'immeuble saisi :

1- Une hypothèque conventionnelle consentie au profit de la (BNA), dont le siège social est à Tunis, pour un montant de trente mille dinars (30 000,000 DT), outre les intérêts prévus au contrat, constitué au profit de Madame Bahaa Bent Khamis Ben Chiboub et grevant la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37373 Béja (7/04/2023, dépôt Béja, v 2023/03, n°1858.)

2- Une hypothèque conventionnelle consentie au profit de la (ENA), dont le siège social est situé à Tunis, pour un montant de trente mille dinars (30 000,000 DT), outre les intérêts prévus au contrat, constitué au profit de Madame Bahaa Bent Khamis Ben Chiboub et grevant la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37373 Béja (7/04/2023, dépôt Béja, v 2023/03, n°1859.)

3- Une inscription d'une cession de créance : En vertu de l'acte de cession de créance en date du 08/03/2006, enregistré à la recette des finances de Tunis le 14/03/2006, ainsi que de son avenant en date du 10/08/2006, enregistré à la recette des finances de Tunis le 04/09/2006, la créance garantie par l'hypothèque susmentionnée, inscrite en date du 02/05/2006, d'un montant de cent quarante-cinq mille neuf cent vingt-neuf dinars et deux cent trente et un millimes (145 929,231 dinars), initialement consentie au profit de Monsieur Maher, fils de Khamis Ben Chiboub, auquel sa sœur, Madame Bahaa, fille de Khamis Ben Chiboub, s'est substituée, a été cédé par la BNA, dont le siège social est situé à Tunis, au profit de la Société Financière de Recouvrement des Créances, dont le siège social est situé au n°27 bis, avenue de Libye, 1002 Tunis (07/04/2023 Dépôt Béja V 2023/03 N°1862).

4- Un contrat de location consenti au profit de Monsieur Khamis Ben Mohamed Ben Omar Oueslati, titulaire de la carte d'identité nationale n°02115122, entrepreneur en bâtiment, domicilié rue Mohamed Ben Kahla, Béja Nord, Béja, en vertu d'un acte notarié en date du 10/12/2009, enregistré à la recette des finances de Béja le 4/01/2010, sous le reçu n°104 et l'enregistrement n°10000021. Ce contrat porte sur la totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°37373 Béja, pour une durée de 4 ans, moyennant un loyer annuel de (500 DT) par hectare. (7/04/2023, dépôt de Béja, V 2023/03, N 1860.)

La mise à prix : La mise à prix de l'immeuble appartenant à Madame Bahaa Bent Khamis Ben Chiboub, dénommé «Ben Chiboub» et objet du titre foncier n°37373 Béja, a été fixée à la somme de trois cent quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-dix dinars tunisiens (342 790,000 DT). Ce montant est hors frais, lesquels seront fixés le jour de l'adjudication.

Tribunal compétent et date de l'adjudication : La vente de l'immeuble aura lieu devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Béja, lors de l'audience fixée au jeudi 24 décembre 2026, à partir de neuf heures du matin et aux heures suivantes, au siège du tribunal situé avenue Habib Bourguiba, Béja 9000, où le cahier des charges a été déposé.

Conditions de visite de l'immeuble : Tout intéressé pourra visiter l'immeuble durant la journée, tous les jours de la semaine aux heures réglementaires. Le cahier des charges est consultable au greffe du Tribunal de Première Instance de Béja ainsi qu'au cabinet de l'avocate poursuivante, Maître Imen Hichri. Et tout intéressé à participer à l'adjudication doit consigner au préalable au moins le tiers (1/3) du prix d'ouverture auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou présenter à cet effet un chèque certifié couvert ou une garantie bancaire irrévocable, et ce avant l'audience. La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat. Les étrangers désireux de participer à l'adjudication doivent, en outre, produire au préalable une autorisation administrative délivrée par le Gouverneur de la région compétente.

2026403891VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Le créancier saisissant :

Monsieur Sadok Ben Ahmed Rhimi demeurant à l'avenue du Docteur Taïb Mhiri à Feriana Gouvernorat de Kasserine Agissant en qualité de créancier saisissant.

Le débiteur saisi :

Monsieur Moncef Ben Abbes Samaali demeurant au quartier El Maqtaa à Feriana Gouvernorat de Kasserine Agissant en qualité de débiteur saisi.

L'avocat poursuivant :

Maître Khadraoui Anis avocat près la Cour d'appel dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba en face du Palais de justice de Kasserine titulaire de l'identifiant de matricule fiscal n°1513715/p.

L'immeuble où sont comprises les parts saisies :

L'immeuble objet du saisi consiste en local à usage d'habitation sis au quartier El Maqtaa délégation de Feriana Gouvernorat de Kasserine d'une superficie de cent mètres carrés (100 m²). Il comprend trois chambres une cuisine et une salle d'eau et est raccordé au réseau d'eau et d'électricité. Le dit immeuble est délimité par :

Au sud : un local à usage d'habitation appartenant à Rabeh Samaali. A L'est : passage. Au nord : Ilahi Ali Ben Otman. A L'ouest : Missaoui Tarek.

La mise à prix : La valeur de L'immeuble saisi a été Fixée à la somme de soixante-cinq mille dinars (65000 dinars) conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Mohammed Taïb Hagui désigné par le tribunal de première instance de Kasserine en vertu de l'ordonnance sur requête n°9743 du 03/06/2026 notifié le 4 juin 2026 par l'huissier de justice à Feriana Maître Mohammed Sgahier El Abidi suivant son procès verbal n°17632.

Les frais de la procédure ayant donne lieu à la vente seront ajoutés à cette somme ainsi que les frais de la procédure d'adjudication qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques aura lieux devant la chambre des ventes immobiliers du tribunal de première instance de Kasserine le lundi 21 décembre 2026 à neuf heures de matin et heurs suivantes.

Le cahier des charges peut être consulté au greffe du tribunal de première instance de Kasserine ou au cabinet de Maître Khadraoui Anis avocat poursuivant sis à l'avenue Habib Bourguiba en face du Palais de justice de Kasserine.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible pendant toute la semaine selon l'horaire administratif. Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu une autorisation de gouverneur de Kasserine.

2026403893VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de 40% de la mise à prix

Maître Mohamed REKIK

Avocat à la Cour de Cassation

Email : rekik.rekik@gmail.com

Tél : 97 723 999

Poursuivant : Qatar National Bank Tunisia, en la personne de son représentant légal S.A dont le siège social est à Rue de la cité des sciences, centre urbain nord, 1080 Tunis inscrite au registre national des entreprises sous le n°14247W son domicile élu concernant ceci est au bureau de son avocat Maître Mohamed REKIK.

Partie saisie : Mr Mohamed Ben Salem Ben Mohamed Mahdaoui C.I.N n°06790025, ayant son domicile au N°63 rue Kheireddine El klaa essoghra Sousse, Mr Khaled Ben Salem Ben Mohamed Mahdaoui C.I.N n°04165144, ayant son domicile à la Cité Erraouabi, El Kalaa Essoghra Sousse et Madame Lamia Bent Slaheddine Mami Epouse Khaled Mahdaoui C.I.N n°02997771, ayant son domicile à cité Erraouabi El Kalaa Essoghra, Sousse. (En leurs qualité de cautions personnels solidaires et hypothécaires) de la société Mehdaoui Travaux SMET, SARL (en sa qualité de débitrice principale).

Avocat poursuivant : Maître Mohamed REKIK 29 Avenue de l'Indépendance Ariana Bureau B 312. Tél : 71 723999. M.F : 0760056W

Immeuble à vendre : La totalité de l'immeuble, objet du titre foncier n°62355 Sousse dénommé "messaouda" et situé à Macheikhat Zaouia de Sousse (Zaouia Thrayet) d'une superficie de 420 m² correspondant à la parcelle n°1487 du plan du titre foncier n°26465 Sousse.

Le bien consiste en une parcelle de terrain à vocation agricole, non couverte par le plan d'aménagement urbain. L'ensemble du terrain est concerné par une emprise de voie publique d'une largeur de 50 mètres, conformément au plan d'aménagement urbain projeté pour la zone.

Le terrain comporte trois (03) oliviers, il présente une forme approximativement rectangulaire et il est délimité au sud par la parcelle A149 et pour le reste A1488, à l'est par la voie publique dérivante de la voie principale Sousse Msaken passant par la municipalité Zaouia, à l'ouest par la parcelle A 1482 et pour le reste A 1481, au nord par la parcelle A 1486.

Mise à prix : 31.500,000DT après réduction de 40% majoré de 4.040,262 d à titre de frais de procédure.

La visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le lundi 21/12/2026 à partir de 9 heures à la chambre des criées auprès de tribunal de première instance de Sousse -1-.

Observations : L'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation, des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis. Le cahier des charges peut être consulté au bureau de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse -1- où il est déposé un exemplaire.

2026403897VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Le tribunal de première instance de Nabeul a rendu son jugement n°386 le 24 Mars 2026 en première instance que le plaignant Mouawia ben Mahmoud ben Mohamed Al akbar ben Ahmed Jatlawi est nommé tuteur de son frère emprisonné Amir ben Mahmoud ben Mohamed Al akbar

ben Ahmed Jatlawi de gérer ses affaires et toutes ses transactions financières et de le représenter devant toutes juridictions et administrations publiques et privées sous réserve qu'il n'agisse dans ses biens qu'avec l'autorisation de celui qui a juridiction.

2026R03263VEPA2

Nomination d'un liquidateur

En vertu de la décision judiciaire rendue par la Présidente du département de Liquidation et Dispositions judiciaires du Tribunal de première instance de Tunis le 14/07/2026, concernant la liquidation du dossier n°343, l'expert Ben Amor MONGI a été nommé liquidateur de l'héritage "Noureddine Ben Abdelaziz Hajlaoui" au lieu de Mr Mustapha Rezg pour la continuation des procédures da la liquidation.

2026R03271VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°37837 de président du tribunal de première instance de Monastir en date du 10/11/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice sur les biens du feu Ajmi wissem. Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742 Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026R03282VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°26/4863 émanée de président du tribunal de première instance de Sfax1 en date du 06/11/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens de Abderrahmane Hamami et Sonia Jerbl Siège de liquidateur immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha tél 54515380/98227742/73425111. Tout intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2026R03283VEPA2

Société : A.A.INDUSTRIES, S.A

Capital social : 902000 D

Identifiant unique : 1086777Y

Siège social : zone industrielle Gboulat

En vertu du jugement n°49 du 10 mars 2025, le Tribunal a constaté, en premier ressort, l'état de cessation des paiements de la société «Industries Al Alani», prise en la personne de son représentant légal, et en a fixé la date au 1er janvier 2020. Il a, en conséquence, prononcé la faillite de ladite société et étendu la procédure de faillite à son président-directeur général, Monsieur Abderrahman Al Alani, avec toutes les conséquences légales qui en découlent.

Le Tribunal a également désigné Madame Rehab Jlassi en qualité de juge-commissaire à la faillite et l'experte Hanen Hammami en qualité de syndic, et a ordonné l'apposition des scellés.

Syndic de faillite : Hanene HAMMAMI

Adresse : Zone Industrielle Ben Arous

Tél : 29 381 523

2026403873VEPA2

Clôture de la mission de séquestre judiciaire de la succession

Du feu salem bouargoub

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30/10/2026, la séquestre judiciaire maître faouzia abbes annonce la clôture de dossier N°15/2015 se rattachant à la succession du feu Salem Bouargoub suite à l'extinction de l'objet et la consignation du solde à la trésorerie générale et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026403898VEPA2

Clôture de la liquidation de la succession

Du feu Mohamed Jbira

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30/10/2026, la liquidatrice maître faouzia abbes annonce la clôture de dossier N°92/23 se rattachant à la liquidation de la succession du feu Mohamed Jbira suite à l'extinction de l'objet et la consignation du solde à la trésorerie générale et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026403899VEPA2

Clôture de la liquidation de la succession

Du feu Abdelkarim Haj Salah

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 28/09/2026, la liquidatrice maître faouzia abbes annonce la clôture de dossier N°328 se rattachant à la liquidation de la succession du feu abdelakarim hadj salah suite à l'extinction de l'objet et la consignation du solde à la trésorerie générale et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026403900VEPA2

Clôture de la liquidation de la caisse d'entraide

Du personnel de Tunisair

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30/06/2026, la liquidatrice maître faouzia abbes annonce la clôture de dossier N°192 se rattachant à la liquidation de la caisse d'entraide du personnel de Tunisair et la consignation du solde à la trésorerie générale et le dépôt de dossier au greffe du tribunal et ce suite à l'extinction de l'objet.

2026403901VEPA2

Clôture de la liquidation de la succession

Du feu Ali Bou Ali

Suivant ordonnance émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 30/10/2026, la liquidatrice maître faouzia abbes annonce la clôture de dossier N°243 se rattachant à la liquidation de la succession du feu Ali Bou Ali suite à l'extinction de l'objet et la consignation du solde à la trésorerie générale et le dépôt de dossier au greffe du tribunal.

2026403902VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°89228 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 22/11/2021 il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur de la succession du feu Abdelhamid Jbali titulaire de CIN N°03614837.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403903VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°37255 émanant du tribunal de première instance d'Ariana en date du 08/07/2026, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Safouene Khammassi CIN N°07405609 et Rania Kzadri CIN N°08117711.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2026403904VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant décision N°82464 émanant du tribunal de première instance d'Ariana le 30/03/2023 il a été décidé le remplacement de Mr Habib Ezzeddine par Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidatrice de la succession du feu Othman Gharbi titulaire de la CIN n°00708270.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice dans les 15 jours qui suivent la parution de cette annonce.

2026403905VEPA2

Nomination de liquidateur

Suivant ordonnance sur requête N°17896 émanant du tribunal de première instance d'Ariana en date du 29/07/2024, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia ABBES domiciliée au 11, Rue belhessen jrad cité administrative Ariana - Tél : 28 206 646, en qualité de liquidateur des biens communs entre Boubaker Messoudi et Mbarka Ayari.

Toute personne concernée est invitée à contacter le bureau de la liquidatrice.

2026403906VEPA2

Distribution des deniers et de l'ordre

Ministère de la justice

République Tunisienne

Tribunal de première instance de NABEUL Affaire n°01

Nous Aoutaf Darraji juge de distribution au tribunal de première instance de Nabeul Suite à la décision en date du 28/1/2026 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution du produit de la saisie suite à la requête de distribution établie par Maître Imed Hachicha et après consignation de la somme à la caisse de dépôts le 10/10/2024 suivant récépissé n°M076766 d'un montant de 363.204.714 dinars à la caisse des dépôts par conséquent dans les trente jours de la publication au journal officiel tout créancier éventuel doit sous peine de forclusion présenter ses titres de créance au greffe du tribunal susvisé avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Le présent avis a été rédigé conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du code de la procédure civile et commerciale.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2026403909VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FOURNITURES AUTOS ET DERIVES F.A.D. SA

Société Anonyme

Au Capital de 11.870.000 DINARS

Siège Social : 16, Rue Annaba ZI Ben Arous

IU : 036189Y

Les actionnaires de la Société Fournitures Autos & Dérivés sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le samedi 08 décembre 2026 à 09 heures au siège de la société sis 16 rue Annaba Zone industrielle Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025

2. Lecture et approbation du rapport des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

3. Lecture et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.

4. Approbation s'il y a lieu de ces rapports, bilans, états de résultat et tous les documents annexes relatifs à l'exercice 2025.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2025.

6. Renouvellement du mandat administrateurs.

7. Questions diverses.

2026R03261SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DE LA SOCIETE MARITIM S.A

CAPITAL SOCIAL : 1162 600 DT

Siège social : GP1 KM12 EZZAHRA BEN AROUS

Identifiant Unique : 0287709V

Messieurs les actionnaires de la société MARITIM S.A. sont priés de

bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 09/12/2026 à 11h00 à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du mode et délai de convocation de l'AGO

- Lecture et approbation du rapport d'activité pour l'exercice 2025 et examen des états financiers de l'exercice 2025

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2025

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025

- Affectation de résultat de l'exercice 2025

- Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du CSC

- Quitus aux Administrateurs

- Délégation de pouvoirs

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026R03269SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Médicale Ibn Khaldoun

Capital : 5 000 000 Dinars

MF : 0813211FAM000

RC : B151822002

Lieu : Centre Médical Ibn Khaldoun

Date : Samedi 19 Décembre 2026

Ordre de jour :

- Répartition des dividendes

- Questions diverses.

2026S01524SANB3

Convocation à l'AGO

Société de Travaux Industriels et de Manutention (SOTRIM)

SA au capital de 4 610 670 dinars

Siège social : 3003 SFAX Route de Gabès Km2

Identifiant Unique : 3908 B

Messieurs les actionnaires de la SOTRIM sont convoqués le Samedi 12/12/2026 à 11 heures au siège social de la société sis à SFAX, Route de Gabès Km 2 à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la réunion tardive de l'AGO de l'année 2025

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des Etats financiers de l'exercice 2025 et des états financiers consolidés.

- Approbation des conventions et opérations communes mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

- Affectation des bénéfices de l'exercice 2025

- Fixation des jetons de présence aux membres du conseil d'administration de l'année 2025

- Quitus aux administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028

- Questions diverses.

2026X01580SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LES ETABLISSEMENTS Ali BOUSLAMA et Fils

Société Anonyme

Capital social : 300 000 DT

Siège social : 15 Avenue de France, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 0014158W

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LES ETABLISSEMENTS ALI BOUSLAMA et Fils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mercredi 23 décembre 2026 à 18h15, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers des exercices clos les 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025 ;

2- Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025 ;

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2024 et 2025;

4- Octroi de quitus individuel à Monsieur Farès BOUSLAMA, en sa qualité de Président Directeur Général et d'administrateur, au titre des exercices 2024 et 2025 ainsi que de la période écoulée de l'exercice 2026 jusqu'à la cessation effective de ses fonctions ;

5- Prise d'acte de la démission de Monsieur Farès BOUSLAMA de son mandat d'administrateur et constatation de la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général ;

6- Décision relative au remplacement du siège devenu vacant au sein du Conseil d'administration et, le cas échéant, nomination d'un nouvel administrateur ;

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, conformément aux dispositions légales en vigueur.

2026403870SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Mediterranean School of Health - MSH

S.A au capital de 4 000 000 dinars

Immeuble «Lac 9», Avenue du Yen, les Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Mediterranean School of Health - MSH sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 8 décembre 2026 à 15 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Lecture et examen du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2025.

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2025.

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Quitus aux administrateurs

8. Désignation du commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026403871SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Mediterranean School of Health - MSH

S.A au capital de 4 000 000 dinars

Immeuble «Lac 9», Avenue du Yen, les Berges du Lac 2 - Tunis

Identifiant unique : 1374587Z

N° Affiliation CNSS : 56014971

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Mediterranean School of Health - MSH sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 décembre 2026 à 16 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Conformité aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026403872SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société MAG TEXCO INDUSTRIE

Au capital de 2 600 000 Dinars Tunisiens

Identifiant Unique : 1828836V

Siège social : Pôle Technologique et Industriel Neopark 5012 Sahline Monastir

Les actionnaires de la société anonyme MagTexco Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 15 décembre 2026 à 09h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification mode et délais de convocation;

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture des rapports du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion relative à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Pouvoirs pour formalités.

2026403876SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la

Société TECHNOLATEX

Société Anonyme faisant appel public à l'épargne

Capital social : 7 850 000,000 TND

SIEGE SOCIAL : LOT N°2 Z.I SIDI BOUTEFAHA 9000 BEJA

IU : 1184912J

M.F : 1184912J/A/M/000

Les actionnaires de la société TECHNOLATEX sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra au bureau sis au 1, rue Turkana, Emir EL BOUHAIRA, Appt N°1, les Berges du lac, 1053 Tunis, le vendredi 11 décembre 2026 à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et leurs approbations;

4. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et réintégration des précédentes autorisations conférées;

5. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025;

6. Quitus aux administrateurs et Directeurs Généraux;

7. Pouvoirs pour formalités.

2026403877SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Céramiques du Sud

Route de Benguerdene Km2 Médenine 4100

MF : 0003532N/A/M/000

N° affiliation CNSS : 52238-52

Messieurs les Actionnaires de la Société Les Céramiques du Sud sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 qui se tiendra lundi 14/12/2026 à partir du 10h du matin au siège de la société à Médenine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025

2- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025

4- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux Administrateurs sur la gestion de l'exercice 2025

6- Affectations des résultats de l'exercice 2025.

2026403882SANB3

CONVOCATION

Société Cartonnerie Tunisienne

SA au capital de 5 635 850 DT

Siège social : Rue 8611, Zone Industrielle la Charguia 1

R.N.E : 0013953 M

Les actionnaires, de la société Cartonnerie Tunisienne, sont convoqués le Mercredi 16 Décembre 2026 à 09H30, à une Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra au siège social de la société, Rue 8611, Z.I La Charguia I, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'A.G.O :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2025.

4. Quitus aux Administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

7. Délégation de pouvoirs.

2026403886SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Mixte

AGRILAND

S.A. au capital de 13.900.000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, n°9, 2000 Bardo, Tunis, Tunisie

Identifiant Unique : 1206171R

Les actionnaires de la société AGRILAND S.A. sont convoqués à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le 9 décembre 2026 à 10 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Quitus aux administrateurs démissionnaires;

- Nomination des nouveaux administrateurs;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Validité de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire ;

- Approbation de l'augmentation du capital social;

- Modification corrélative des statuts;

- Pouvoirs aux fins des formalités.

2026403887SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société Polyclinique du cap bon

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : MC 27 Menzel Temime - Route Kelibia 8080 Nabeul

MF : 1139899A/A/M/000

RNE : 1139899A

Messieurs les actionnaires de la société Polyclinique du Cap Bon sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 8 Décembre 2026 à 11 H au siège de la société Polyclinique du Cap Bon à Menzel Temime km1, route MC 27 route de Kelibia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Restructuration de la Polyclinique du Cap Bon

- Augmentation du capital social de la société

Les documents relatifs aux travaux de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2026403888SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNISAIR

Forme juridique : Sté anonyme

Capital : 106199280

Adresse : Avenue Mohamed Bouazizi, Aéroport Tunis Carthage

Identifiant unique : 0002672W

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire de la Compagnie se tiendra le 15 décembre 2026 à 10h du matin au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi Tunis - Carthage pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale

2. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de Tunisair et l'activité du groupe Tunisair pour l'année 2024.

3. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2024.

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2024.

5. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

6. Affectation des résultats au titre de l'année 2024.

7. Quitus aux Administrateurs.

8. Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Nomination de nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

10. Jetons de présence des administrateurs.

11. Jetons de présence des membres du comité permanent d'audit.

12. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2025, 2026 et 2027.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 23 novembre 2026 au

siège social de la compagnie (Direction Centrale Financière au 2ème étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14h à 17h).

2026403896SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TUNISAIR

Forme juridique : Sté anonyme

Capital : 106199280

Adresse : Avenue Mohamed Bouazizi, Aéroport Tunis Carthage

Identifiant unique : 0002672W

Le Conseil d'Administration de TUNISAIR informe tous les actionnaires que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Compagnie se tiendra le mardi 15 décembre 2026 à 12h30 au siège social de la compagnie sis au Boulevard Mohamed Bouazizi 2035 - Tunis Carthage, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de continuer l'activité de la société.

2026403910SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 18 DECEMBRE 2026

ECOLE CANADIENNE DE TUNIS

Société Anonyme

Capital : 7.861 112 D

Siège Social : Rue 8603 Charguia 1 - 2035 Tunis

RNE : 1358046E

Cher Actionnaire,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la Société «ECOLE CANADIENNE DE TUNIS», qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2026 à 10h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital réservée;

2. Approbation du principe de l'ouverture du capital de la société et agrément d'un nouvel actionnaire, la société EDUDIDACT SARL;

3. Augmentation du capital par conversion de créances «Augmentation de Capital Réservée

4. Suppression du droit préférentiel de souscription;

5. Modification corrélative des statuts ;

6. Délégation des pouvoirs nécessaires;

7. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

2026403911SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SMVDA OUED EZZITOUN II

SA au capital de 520.000 DT

Oued Ezzitoun Oued Ezzergua - BEJA

MF : 0614670XNM000

CNSS : 91694-29

Messieurs les actionnaires de la SMVDA OUED EZZITOUN II sont cordialement invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 19 Décembre 2026 à dix heures au siège de la Société, sis à Oued Ezzitoun, Oued Ezzergua BEJA à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2025 ;

2/ Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025;

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation du résultat;

4/ Octroi du quitus aux administrateurs au titre de la gestion durant l'exercice 2025 ;

5/ Approbation de la cooptation d'un nouvel administrateur;

6/ Election des membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans.

2026403915SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

CONVOCATION

Fabrication Transformateurs électriques et luminaires

VARAT TUNISIE SARL

AU CAPITAL DE 6.290.000 Dinars

Siège social : ZI MGHIRA III LOT N°50 RUE JENDOUBA FOUCHANA 1176

RNE : 0437483G

AFFILIATION CNSS : 00180146-17

Messieurs les associés de la Société Varat - Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 10 décembre 2026 à 10h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la donation de parts sociales effectuée par un associé au profit de ses descendants.

2) Modification des statuts en conséquence,

3) Questions diverses.

2026R03258SRLB3

CONVOCATION

Objet : Vente en gros de produits, électriques, électroniques et d'équipements d'énergie renouvelable

VOLT LIGHTING DISTRIBUTION SARL ZI MGHIRA III LOT N° 50

RUE JENDOUBA FOUCHANA 1176

Capital social : 2.600.000 dinars

RNE : 1150836F

MF : 1150836F/A/M/000

N° Affiliation CNSS : 254852-33

Messieurs les associés de la Société Volt Lighting Distribution Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 10 décembre 2026 à 9h00 au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la donation de parts sociales effectuée par un associé au profit de ses descendants.

2) Augmentation du capital social par conversion du compte courant des associés.

3) Suppression du droit préférentiel de souscription.

4) Modification des statuts en conséquence.

5) Questions diverses.

2026R03267SRLB3

Convocation à l'assemblée générale Ordinaire du 10/12/2026

Société carrière Ben M'barek et Compagnie

S.A.R.L au capital de 692 000 D

Siège social : Rue Ibn Rochd Imm. Sindabad 2 Etage 5 Bloc B App.10 République 1001 Bab Bhar Tunis

R.C : B1111871998

Code TVA : 0020550 N/A/M/000

CNSS : 41774/64

Les associés de la société des carrières ben M'barek et cie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10/12/2026 à 11h30 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2025.

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2025.

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2025.

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2025.

5/ Quitus aux gérants.

6/ Questions diverses.

2026R03272SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale

SMBSA Al-Rahma

Route Meknassi, km 1 Souk El Jadid

Capital : 70 000 Dt

La coopérative Ar-Rahma annonce la tenue de son assemblée générale de l'année 2024, le jeudi 03 décembre 2026 au siège de l'Association Hydraulique à Oulad Mohamed, à 9h du matin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral

- Lecture du rapport financier

- Examen de la composition du nouveau conseil d'administration

- Discussion de questions relatives à la coopérative

- Quitus au conseil d'administration.

2026R03259SODB3

Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Ghezala

MF : 0007128X

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave Viticole Ghezala, sont convoqués pour assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 décembre 2026 à 10 heures, au siège de la société route de Tabarka Km 6 Ghezala - Mateur pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2025

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2025

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers

5/ Quitus à donner aux administrateurs.

6/ Affectations des résultats.

7/ Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2026-2027 et 2028

8/ Fixation du jeton de présence alloué aux administrateurs.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2025 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2026R03278SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Les héritiers du feu Mongi Amri informent le public qu'ils ont perdu leur titre de propriété concernant la maison d'une superficie de 120 m² situé sur la route de gremda km 13 Sfax provenant à leurs défunt par acte de vente daté le 07/07/2021 dressé par les notaires Mourad chtourou et Ahmed Sallemi et qu'ils désirent avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01566DIVD2

Avis

Monsieur Ali Ben Jmail Nasrallah déclare qu'il a perdu son titre de propriété concernant l'acte d'achat daté le 28/11/2017 enregistré le 15/12/2017 reçu N°M059611 dressé par les notaires Mourad chtourou et Ahmed Sallami concernant la parcelle de terre d'une superficie de 415 m² et situé à Ghraba Elhencha Sfax et il désire avoir une deuxième copie originale, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des notaires Sfax.

2026X01567DIVD2

Avis

Les héritiers de Taoufik ben Fraj ben Abdallah annoncent que leurs titres de propriétés qui sont un acte d'achat le 1er enregistré à jebeniena le 26/5/2007 N°014993 le 2ème enregistré à jebeniena le 18/1/2007 N°003172 le 3ème enregistré à hencha le 04/6/2011 N°11664 le 4ème enregistré à jebeniena le 31/1/2007 N°004004 rédigés par les

notaires Adel gmati et Ali Rhaiam et le 5ème enregistré à jebeniena le 21/1/2014 N°3048 rédigé par les notaires Adel gmati et Nourddine Trichili d'un terrain bâti de 2180 m² comprenant une villa et d'un terrain de 1060 m² et d'un terrain de 1054 m² et d'un terrain de 799 m² et d'un terrain de 1428m² et d'un terrain de 1396m² et d'un terrain de 1100 m² sises à ben yazid jebniena ont disparu ils veulent avoir des extraits des actes originaux tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2026X01573DIVD2

Avis

Madame Anes Bent Abdallah Ben Mabrouk Allegui avise être propriétaire d'une parcelle de terre nue d'une superficie de 225 m² sise à la route Aéroport Km 9 Sfax à pour origine un acte de vente au 20 novembre 2001 enregistré au 26 novembre 2001 N°M085758 par les deux notaires Taher Gouia et Ali Triki et que son titre de propriété étant perdu elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à SFAX dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01574DIVD2

Avis

Les Héritiers de Mr Nasr Abd Maouleh annoncent avoir perdu l'acte de son Achat daté le 29 octobre 1979 enregistré le 20 Novembre 1979 N°163 par l'attestation des deux Notaires Ali Driss et Ali Karray d'une parcelle de terre de superficie 640 m² et d'un immeuble situé aux routes Tunis et Edeiir km 6 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire de leur acte original de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Karray Ilyès dans un délai de trente jours.

2026X01575DIVD2

Avis

Monsieur MOHAMED BEN MOHAMED BEN MOHAMED MEZGHANI annonce qu'il est propriétaire d'un appartement composé de deux étages situé à la résidence narjes rue mongi slim elaouina Tunis lui provenant par donation daté le 24 avril 2008 enregistré le 26 avril 2008 N°MO19817 par les notaires mouead hajjem et sami sellami.

Il a égaré son titre de propriété et il désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale.

Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2026X01576DIVD2

Avis complémentaire

Conformément à la demande de mise à jour déposée auprès du Tribunal Foncier de Tunis par Kaouther bent Abderrazak Ben Ramdhane El Asli, représentée par Me Mohamed Naceur Ben Boubaker, il est sollicité : premièrement, l'inscription de la vente consentie par la société de promotion immobilière «Les Chalets», représentée par son représentant légal Abdelaziz Charfi - en vertu du pouvoir en date du 17/11/1979 - au profit de Mohamed Ben Sadok Idriss et de Kaouther bent Abderrazak Ben Ramdhane El Asli, portant sur la totalité d'un appartement d'une superficie de 96 m², avec ses dépendances et les parties communes y afférentes. Ce bien est situé au premier étage de l'immeuble sis à El Manar (Tunis), objet du titre foncier n° 100501 Tunis, et correspond au lot n°35 du plan de lotissement dudit titre foncier. Cette opération fait l'objet d'un acte de vente sous seing privé, rédigé en langue française en date du 28/03/1990, avec signatures légalisées les 29/03/1990 et 31/03/1990, et enregistré auprès de la recette des finances en date du 21/08/2024.

Deuxièmement, l'inscription de l'accord conclu entre Mohamed Ben Sadok Idriss et Kaouther Bent Abderrazak Ben Ramadhan El Asli, aux termes duquel Mohamed Idriss cède à Kaouther El Asli la totalité de sa quote-part - soit la moitié d'un appartement d'une superficie de 96 m², ainsi que les parties communes et indivises y afférentes. Ce bien est situé au premier étage d'un immeuble sis à El Manar (Tunis), objet du titre foncier n°100501 (Tunis), et correspond au lot n°35 du plan de lotissement dudit titre foncier. Cette opération est formalisée par un procès-verbal d'accord établi les 26/06/2006 et 03/03/2007, enregistré auprès de la recette des finances le 27/09/2024, ainsi que par un engagement de désistement établi le 26/06/2006, avec signature légalisée à la même date.

Attendu que le numéro du titre foncier n°100501 Tunis n'est pas mentionné dans le contrat de vente ni dans le procès-verbal d'accord ; attendu que ce dernier a été établi en méconnaissance des formes légales; attendu qu'il est impossible de produire des actes complémentaires au contrat de vente et au procès-verbal d'accord dont l'inscription est sollicitée; et au vu des investigations et enquêtes menées par le Tribunal, il a été ordonné de procéder à la publicité - sous la supervision du juge rapporteur - des actes suivants : un contrat de vente sous seing privé rédigé en langue française en date du 28/03/1990 (avec signatures légalisées les 29/03/1990 et 31/03/1990, et enregistré auprès de

l'administration fiscale le 21/08/2024) ; un procès-verbal d'accord établi les 26/06/2006 et 03/03/2007 (enregistré auprès de l'administration fiscale le 27/09/2024) ; ainsi qu'une attestation d'engagement de désistement établie et signée (avec signature légalisée) le 26/06/2006.

Cette publicité complémentaire devra être effectuée au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux journaux quotidiens, l'un en langue arabe et l'autre en langue française.

Toute personne titulaire d'un droit réel sur l'immeuble faisant l'objet de cette publicité est invitée à formuler opposition auprès du Tribunal Foncier, dans le cadre de la demande de mise à jour n°82148, et ce, dans un délai de deux mois à compter de la date de ladite publicité.

2026403892DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce N°2026R03056SANB3 parue au JORT N°131 en date du 23 octobre 2026 page 3216 :

Vrai : Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés et fixation de la date de jouissance.

Faux : Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés.

Vrai : Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital et la distribution des actions gratuites,

Faux : Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites.

Le reste demeure inchangé.

2026R03262RECZ9

RECTIFICATIF

L'annonce n°2026X01550VEPA1, publiée au Journal Officiel n°140 du 13/11/2026.

Lire :

Le créancier poursuivant : La Société Internationale Arabe de Recouvrement de Créances «SIAR», société anonyme, représentée par son représentant légal, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0751191 B, ayant son siège social au 10, rue Pierre de Coubertin, 1er étage, Tunis.

Au lieu de :

La Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son représentant légal, société anonyme, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0000110 F, ayant son siège principal au 70-72, avenue Habib Bourguiba, Tunis.

Le reste demeure sans changement.

2026X01578RECZ9